

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1639

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, Mme Lenne, M. Venteau, M. Trompille, Mme Vidal, M. Barbier,  
Mme Vanceunebrock, Mme Tieгна, Mme Provendier, M. Perea et Mme Jacqueline Maquet

-----

### ARTICLE 21

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Un projet familial. » ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe aujourd'hui de nombreuses familles qui font le choix de l'IEF sans que cela affecte l'insertion de l'enfant dans la société. Ainsi, lorsque la famille établit un projet familial dont l'école à la maison est un des éléments, ce choix de vie ne remet pas en cause une instruction respectueuse des enseignements fondamentaux dans le respect des principes républicains.

L'objet de cet amendement est d'intégrer dans les motifs de dérogations pour l'IEF, le projet de vie familial, qui ne s'oppose en rien aux principes républicains.